

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 9 AOÛT 2022**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 9 août 2022, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Monsieur Pierre Vallières, conseiller, a informé la directrice générale de son absence.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Un moment de recueillement est demandé par Monsieur Chamberland, maire, en mémoire de feu Monsieur Roger Fortin, conseiller au poste #2 de 1977 à 2017.

2022-08-196

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2022-08-197

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022–

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'adopter, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

2022-08-198

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	72925	exploitation des eaux usées	2,317.17\$
- Lavery	1537547	honoraires professionnels	63.24\$
- Eurofins Environex	787661	analyses d'eau	278.24\$
- Diana Lussier Pelletier	637739	entretien juillet 2022	1,724.63\$
- Anachem Ltée	4429	nettoyage / vidange toilette en béton	176.46\$
- J.L.M.	1614	nivelages chemins	528.89\$

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Michelle Richer, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2022-08-203

Demande de prolongation pour la réalisation des travaux pour le programme de la TECQ –

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devait obtenir l'acceptation pour l'exemption des travaux de priorité 1 à 3 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'acceptation de l'exemption demandée en juillet 2022, la programmation n'a pu être déposé uniquement lors de la présente séance ordinaire ;

CONSIDÉRANT QUE pour les travaux à réaliser la municipalité doit retenir les services d'ingénieurs et d'entreprises qui sont actuellement grandement sollicités ;

CONSIDÉRANT QUE le grand manque de main d'œuvre n'est pas à sous-estimer.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

une prolongation, sous toute réserve, d'un an pour la réalisation des travaux soit jusqu'au 31 décembre 2024.

- 2022-08-204 Journée de la Culture : Budget accordé –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser un budget de 2,500.00\$ pour les Journée de la Culture incluant le contrat avec le groupe Arashi Daiko.
- 2022-08-205 Journée des citoyennes et citoyens du 5 septembre : Budget accordé–
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir un budget de 2,500.00\$ pour la Journée des citoyennes et citoyens incluant le contrat avec L.B. Production.
- 2022-08-206 Assassinat de feu l'Ancien Premier Ministre du Japon, M. Shinzo ABE –
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil réitérer les vœux de sympathie transmis par Monsieur Pierre Chamberland, maire, suite à l'assassinat de feu l'Ancien Premier Ministre du Japon, Monsieur Shinzo ABE.
- 2022-08-207 FQM : Congrès édition 2022 –
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de ne pas participer au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalité qui aura lieu du 22 au 24 septembre 2022.
- 2022-08-208 TetraTech : Autorisation paiement –
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil, d'autoriser le paiement à la firme Tétra Tech au montant de 458.47\$, incluant les taxes, pour les services d'accompagnement pour le dossier du puits.
- 2022-08-209 Entretien d'arbres Gagné : Entérinement des travaux de coupes et d'élagages d'arbres –
Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'entériner les travaux pour la coupe d'un arbre au fond du terrain ainsi que l'élagage de l'arbre à l'avant de l'édifice municipal suite au feu des bonhommes au montant de 919.80\$ incluant les taxes.
- 2022-08-210 Correspondance –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de constater le dépôt de la correspondance suivante :
1. Fondation Santé : Annulation du défi 120km ;
 2. Club Optimiste St-Paul-de-l'Île-aux-Noix : Don de 250.00\$ pour les soirées cinémas.
- 2022-08-211 Construction Claude Tétreault : Facturation extra pour les travaux au toit du gazebo –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture de la firme Construction Claude Tétreault au montant de 2,074.15\$

incluant les taxes et un extra pour l'augmentation du prix du bardeau d'asphalte.

Aucun extra ne sera approuvé pour tout contrat futur sans autorisation et lorsqu'il y aura un hors délai des travaux tel que déposé lors de la soumission.

2022-08-212

Défi Je Bouge : Demande d'autorisation –

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Haut-Richelieu – Rouville sera de passage sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valentin le samedi 10 septembre 2022 lors du « Défi Je Bouge » ;

CONSIDÉRANT QUE le trajet de l'épreuve a été transmis à la municipalité.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil, d'approuver le trajet transmis et d'autoriser le passage du « Défi Je Bouge » sur le territoire de la Municipalité.

2022-08-213

Bell Canada : passage de la fibre dans le rang Pir-Vir –

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a reçu le mandat du gouvernement du Québec de passer la fibre optique sur tout le territoire du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada a déjà préparé les plans de localisation des poteaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà autorisé la demande d'implantation de poteau à Bell Canada à cet endroit en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire d'une ferme le long de la nouvelle ligne de poteaux, demande à la municipalité d'intervenir auprès de Bell pour qu'elle modifie son tracé pour que l'installation soit faite du côté ouest de rang Pir-Vir et même de préconiser l'enfouissement de la fibre.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'envoi de la présente résolution à Bell pour les raisons suivantes :

- Aucune installation de poteau avec fil est existante sur cette partie du territoire municipal;
- Il est important de prendre en considération l'acceptabilité sociale dans la réalisation d'un tel projet;
- Que le propriétaire prévoie l'installation d'une ligne d'arbres pour créer une protection contre les forts vents à la limite de son terrain afin de réduire sa consommation électrique et que la nouvelle installation des poteaux peut nuire à son projet.

2022-08-213

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil, de lever la séance ordinaire à 20:35 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière